

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : Achat de prestations lors du Grand Prix de France- Le Castellet 2018 de Formule 1.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A approuvé l'achat de prestations lors du «Grand Prix de France – Le Castellet de Formule 1» auprès de la ou des structures détenant les droits d'exclusivité pour leur commercialisation pour lequel sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 1 3°c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette dépense d'un montant maximum de 28 000 € TTC sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**